

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 14 février 2022 à 16h à Paray-le-Monial

Relevé de décisions et d'échanges

Rappel de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

- A-1/- Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 20 décembre 2021
- A-2/- Vote du rapport d'activités 2021

FINANCES

- F-1/- Budget Principal : vote du compte de gestion 2021
- F-2/- Budget Principal : vote du compte administratif 2021 et affectation du résultat
- F-3/- Adhésions aux organismes
- F-4/- Budget Annexe PAH/UNESCO : vote du compte de gestion 2021
- F-5/- Budget Annexe PAH/UNESCO : vote du compte administratif 2021 et affectation du résultat
- F-6/- Budget Principal et Budget Annexe PAH/UNESCO : vote des budgets primitifs 2022

POINT SUR LES ACTIONS EN COURS :

SCoT et urbanisme

- Modification en cours du SCoT
- Activité du service urbanisme

Candidature UNESCO

- Plan de travail 2022

Contrat local de santé et conseil local en santé mentale :

- Démographie médicale
- Charte de territoire aidants du Pays Charolais-Brionnais avec l'association France Alzheimer 71

###

Accueil des participants

Le président ouvre la séance. Il remercie les élus de leur présence.

La réunion se tient en présence de Monsieur David Roche, nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Charolles. Le président lui souhaite la bienvenue en Pays Charolais-brionnais, le plus bel arrondissement de France, un territoire plein d'initiatives. Ce qui manque surtout, ce sont les finances. Les territoires ruraux n'ont pas les budgets des communautés d'agglomérations. Le président compte sur le sous-préfet pour que, dans les répartitions de crédits à l'échelle du Département de Saône-et-Loire, le Pays Charolais-Brionnais soit bien doté.

Le président présente les excuses de Madame Josiane Corneloup, députée de Saône-et-Loire, retenue par ailleurs.

Le président souhaite que les élus puissent se présenter au nouveau sous-préfet et propose un tour de table.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME			
Titulaire		Suppléant	
M. DAGUIN Cédric		M. LEDEY Claude	X
Mme GUEUGNEAU Edith	X	Mme GOURY Sylvie	
M. LABROSSE Bernard	X	M. GUILHEM Jean Marc	
M. LOTTE Dominique		M. CHARLIER Franck	
M. NIVOT Serge	X	Mme PERRAUDIN Edith	
M. RAULO Jean Pierre		M. DESROCHES Philippe	
M. ROUSSELET Georges	X	M. LACROIX Michel	

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE			
Titulaire		Suppléant	
M. BRUNET Cyrille	X	M. DUCARRE Henri	
Mme DUMOULIN Stéphanie	X	M. GRISARD Bernard	
M. DURIX Arnaud	X	M. LUCARELLA Gilles	
M. DADOLLE Guy	X	Mme MARTELIN Cécile	
M. LAVENIR Christian	X	Mme MOREL Isabelle	
M. PAPERIN Philippe	X	M. VAIZAND Dominique	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS			
Titulaire		Suppléant	
M. ANTARIEU François		Mme BARATHON Brigitte	
M. CORDEIRO David	X	Mme. ZANETTO Dominique	
M. de BELIZAL François	X	M. MATHIEU Georges	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY			
Titulaire		Suppléant	
M. DUCARRE Jean-Claude	X	M. MOUILLAUD Marc	
M. POMMIER Jean-Marc	X	M. PERRUCAUD Patrick	
M. PROST Denis	X	Mme BAILLY Cathy	

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS							
Titulaire				Suppléant			
M. ACCARY André	X	Mme MONDELIN Annie-France		M. GORDAT Gérald		Mme TERRIER Edith	
M. BEME David	X	Mme DUCROISSET Magali		Mme MAUNY Marie-France	X	M. DESCHAMPS Jean-Bernard	
M. BERTHIER Pierre	X	M. PERRIER Richard		M. NESME Jean-Marc	X	M. LEFORT Jean-Baptiste	
M. BORDAT Georges	X	M. BERAUD Daniel		M. PAGES Patrick		M. RAMEAU Pascal	
M. COMTE Jacky	X	M. BOURDAIS Eric		Mme PONSOT Elisabeth	X	M. COTTIN André	
M. GENET Fabien	X	M. THERVILLE Daniel		M. REY Emmanuel	X	M. BOUILLON Patrick	

Liste des pouvoirs :

Gérald Gordat pouvoir à Pierre Berthier
 François Antarieu pouvoir à David Cordeiro

Excusés :

Josiane Corneloup, députée de Saône-et-Loire
 Laurent Manson, CCI, bureau de Charolles

Désignation du secrétaire de séance

Arnaud Durix est désigné secrétaire de séance.

Ajouts de points à l'ordre du jour

Le président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération en faveur d'une candidature du GAL du PETR du Pays Charolais-Brionnais à l'appel à candidature « Leader 2023-2027 »
- Délibération sollicitant un soutien à l'ingénierie pour élaborer la candidature Leader 2023-2027 dans le cadre de l'appel à projets « soutien préparatoire, 19.1 »
- Convention de partenariat avec les offices de tourisme dans le cadre des activités du Pays d'art et d'histoire
- Détermination des prix de vente des affiches et produits promotionnels DOZ
- Délibération portant sur la réalisation d'une étude d'aire d'influence paysagère (AIP)

Le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'ajout des points à l'ordre du jour du comité syndical.

ADMINISTRATION GENERALE

A-1 /- Approbation du relevé de décisions du comité syndical du 20 décembre 2021

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Sur proposition du Président, le relevé de décisions du comité syndical du 20 décembre 2021, adressé avec les convocations est approuvé.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le relevé de décisions tel que présenté.

A-2/- Vote du rapport d'activités 2021

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Sur proposition du Président, le rapport d'activités 2021, qui a été adressé aux membres du comité et dont un exemplaire imprimé a été remis sur table est approuvé.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport d'activités 2021.

Le président se retire.

FINANCES

F-1/- Budget Principal : vote du compte de gestion 2021

Rapporteur : Fabien Genet

Le rapporteur au budget remercie les services pour leur travail et son collègue François de Belizal, prêt à pallier à ses absences et qui a présenté le budget lors de la dernière réunion du Bureau du 4 février.

Le rapporteur au budget présente le compte de gestion 2021 du Budget Principal du PETR du Pays Charolais-Brionnais dressé par Madame le Comptable public de la Trésorerie de Charolles.

Il constate que la gestion a été au plus près des engagements envisagés par les élus.

Pierre Berthier propose au comité syndical :

- d'adopter le compte de gestion 2021 du Budget Principal du PETR du Pays Charolais-Brionnais dressé par Madame le Comptable public de la Trésorerie de Charolles
- et d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- ***adopte le compte de gestion 2021 du Budget Principal du PETR du Pays Charolais-Brionnais dressé par Madame le Comptable public de la Trésorerie de Charolles***
- ***et autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.***

Pierre Berthier remercie Dominique Fayard, ses collaboratrices et collaborateurs, pour la bonne gestion du budget du PETR et leur travail.

F-2/- Budget principal : vote du compte administratif 2021 et affectation du résultat

La présentation du CA 2021 a été fournie en annexe de la note de synthèse envoyée aux élus avant la réunion.

Rapporteur : Fabien Genet

Le rapporteur au budget présente le Compte Administratif 2021 du budget principal du PETR, conforme au compte de gestion, dont les résultats se présentent comme suit :

BUDGET GENERAL PETR du PAYS CHAROLAIS (46000)	Compte administratif 2021
FONCTIONNEMENT	
Total dépenses	942 810,29 €
Total recettes	1 010 958,61 €
Résultat exercice	68 148,32 €
Excédents antérieurs reportés	218 953,44 €
Résultats de clôture cumulés	287 101,76 €

INVESTISSEMENT	
Total dépenses	28 302,72 €
Total recettes	23 457,83 €
Résultat exercice	-4 844,89 €
Excédents antérieurs reportés	51 769,08 €
Résultats de clôture cumulés	46 924,19 €
Restes à Réaliser (dépenses)	- 3 030,00 €
Résultat	43 894,19 €

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2021 :

- l'excédent de fonctionnement, report compris est de 287 101,76 €,
- l'excédent d'investissement est de 43 894,19 € report compris avec la prise en compte des restes à réaliser.

Affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2021 du budget principal du PETR et des Restes à Réaliser,
Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Pierre Berthier propose au comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) : 287 101,76 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent : 46 924,19 €

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, affecte les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

- **résultat reporté en fonctionnement (002) : 287 101,76 €**
- **résultat d'investissement reporté (001) : excédent : 46 924,19 €**

F-4/- Budget Annexe PAH/UNESCO : vote du compte de gestion 2021

Rapporteur : Fabien Genet

Le rapporteur au budget présente le compte de gestion 2021 du Budget Annexe PAH/UNESCO du PETR du Pays Charolais-Brionnais dressé par Madame le Comptable public de la Trésorerie de Charolles.

Pierre Berthier propose au comité syndical :

- d'adopter le compte de gestion 2021 du Budget Annexe PAH/UNESCO du PETR du Pays Charolais-Brionnais dressé par Madame le Comptable public de la Trésorerie de Charolles
- et d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **adopte le compte de gestion 2021 du Budget Annexe PAH/UNESCO du PETR du Pays Charolais-Brionnais dressé par Madame le Comptable public de la Trésorerie de Charolles**
- **et autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

F-5/- Budget Annexe PAH/UNESCO : vote du compte administratif 2021 et affectation du résultat – rapporteur : Fabien GENET

La présentation du CA 2021 a été fournie en annexe de la note de synthèse envoyée aux élus avant la réunion.

Rapporteur : Fabien Genet

Le rapporteur au budget présente le Compte Administratif 2021 du budget annexe du PETR, conforme au compte de gestion, dont les résultats se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE PAH/UNESCO	Compte Administratif 2021
FONCTIONNEMENT	
Total dépenses	218 096,47 €
Total recettes	185 679,29 €
Résultat exercice	-32 417,18 €
Excédents antérieurs reportés	38 877,97 €
Résultats de clôture cumulés	6 460,79 €

INVESTISSEMENT	
Total dépenses	34 799,40 €
Total recettes	38 612,50 €
Résultat exercice	3 813,10 €
Résultats antérieurs	31 466,98 €
Résultats de clôture cumulés	35 280,08 €
Restes à réaliser	0,00 €

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2021 :

- l'excédent de fonctionnement, report compris est de 6 460,79 €,
- l'excédent d'investissement est de 35 280,08 €.

Affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2021 du budget annexe du PETR et des Restes à Réaliser,
Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Pierre Berthier propose au comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) : 6 460,79 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent : 35 280,08 €

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, affecte les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

- **résultat reporté en fonctionnement (002) : 6 460,79 €**
- **résultat d'investissement reporté (001) : excédent : 35 280,08 €**

Le président réintègre la réunion.

F-3/- Adhésions aux organismes

Rapporteur : Fabien Genet

Le rapporteur au budget explique que, dans les années antérieures, les élus du PETR ont décidé de se substituer aux communes et communautés de communes dans le versement d'un certain nombre d'adhésions aux organismes.

Il est proposé au comité syndical de reconduire les adhésions sur la base des années précédentes, et de verser les cotisations suivantes pour l'année 2022 (article 6281) calculées au budget sur une base de 88 575 habitants.

- Mission Locale du Charolais : 0,87 € par habitant soit environ 77 061 €
- Réseau de santé (AR2S) : 0,54 € par habitant soit environ 47 830,50 €
- Association Loire itinérance : 0,14 € (sur une base de 73520 habitants, population des 4 communautés de communes concernées) soit environ 10 293 €
- ANPP (Association nationale des Pays et PETR), présidée par Josiane Corneloup : 600 €
- Agence départementale du tourisme (ADT) : 320 €
- Fédération Nationale des SCoT : 0,011 €/habitant soit 974 €
- Espace de coworking, l'InterCow à Baudemont : 20 €
- CAUE 71 : 1 200 € (budget annexe)
- Maisons Paysannes de France : 60 € (budget annexe)
- COS de Paray-le-Monial (article 6574) : 1 050 €

Le président ajoute que Fabien Genet avait souhaité entendre les représentants de l'AR2S lors d'une réunion du comité syndical pour qu'ils puissent présenter leurs actions aux élus. Le président est tout à fait favorable à cette demande et indique qu'il invitera l'ancienne et la nouvelle présidente à la prochaine réunion du comité syndical. Il explique que l'association facilite le retour à domicile des patients hospitalisés. En 2021, elle a ainsi accompagné 400 patients.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, vote les adhésions aux organismes telles que présentées et autorise le Président à faire toutes démarches afférentes et signer tous les documents s'y rapportant.

Emmanuel Rey arrive à la réunion.

F-6/- Budget principal et Budget Annexe PAH/UNESCO : vote du budget primitif 2022

La présentation des BP2022 du budget principal et du budget annexe PAH/UNESCO a été fournie en annexe de la note de synthèse envoyée aux élus avant la réunion.

Rapporteur : Fabien Genet

Le rapporteur au budget explique que la maquette budgétaire a été présentée et discutée lors du Bureau du 4 février. Il présente les principaux postes de dépenses du budget principal et du budget annexe PAH/UNESCO.

Guy Dadolle prend la parole. Il indique que rien ne le choque dans le budget tel qu'il est présenté. Il s'interroge sur ce que représente la somme de 219 659,21 € au compte 657663 du budget principal « autre charge de gestion à caractère administratif ».

Le rapporteur au budget répond qu'elle correspond à un virement vers le budget annexe.

Guy Dadolle constate que les dotations pour dépenses imprévues (au compte 022) sont très légères.

Le rapporteur au budget indique que c'est le signe que les finances du PETR sont très tendues. On en est réduit au minimum. Il rappelle que les élus ont décidé de limiter la hausse de la cotisation des communautés de communes, lors du comité syndical du 20 décembre dernier, et que cela se traduit dans le budget qui est très serré.

Le comité syndical est invité à adopter les propositions budgétaires 2022 du budget principal et du budget annexe PAH/UNESCO comme suit :

BP 2022 – Budget principal			
Fonctionnement dépenses	1 517 916,76 €	Investissement dépenses	70 441,88 €
Fonctionnement recettes	1 517 916,76 €	Investissement recettes	70 441,88 €
BP 2022 – Budget annexe PAH/UNESCO			
Fonctionnement dépenses	451 060 €	Investissement dépenses	60 090,08 €
Fonctionnement recettes	451 060 €	Investissement recettes	60 090,08 €

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte les propositions budgétaires 2022 du budget principal et du budget annexe PAH/UNESCO telles que présentées.

Le président remercie le rapporteur au budget pour sa présentation.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Délibération en faveur d'une candidature du GAL du PETR du Pays Charolais-Brionnais à l'appel à candidature « Leader 2023-2027 »

Rapporteur : Pierre Berthier

Pierre Berthier indique que le futur programme européen Leader 2023-2027 devra être préparé au premier semestre 2022 pour être déposé à la Région avant le 29 juillet 2022. Un appel à candidature a été lancé le 7 février 2022.

Il propose au comité syndical de délibérer en faveur d'une candidature du GAL du PETR du Pays Charolais-Brionnais à l'appel à candidature « Leader 2023-2027 » et d'autoriser le Président du PETR, qui est aussi Président du GAL, à faire toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **délibère en faveur d'une candidature du GAL du PETR du Pays Charolais-Brionnais à l'appel à candidature « Leader 2023-2027 »**
- **et autorise le Président du PETR, qui est aussi Président du GAL, à faire toutes les démarches et signer tous les documents afférents.**

Le président constate que les fonds européens Leader constituent une usine à gaz. En direction du sous-préfet, il ajoute que lorsque c'était l'Etat qui gérait ces fonds, ce n'était pas simple mais c'était moins compliqué. Depuis que ce sont les Régions qui les gèrent, c'est très compliqué avec deux services, l'un à Dijon, l'autre à Besançon, qui ont du mal à travailler ensemble. Il dit en avoir parlé à Madame Dufay, la présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, il y a quelques mois, sans résultat. Il espère que pour la période 2023-2027 les choses seront simplifiées.

Fabien Genet ajoute que cet état de fait a conduit la Région à financer sur son propre budget un certain nombre de dossiers, ce qui est le signe du naufrage total de cette affaire. C'est catastrophique pour l'image des fonds européens. Les collectivités se privent de ces fonds devant la difficulté à les obtenir. Il existe trop de freins au niveau français. Il y a là un vrai enjeu au moment où la France assure la présidence de l'Union européenne.

Jean-Marc Nesme ajoute qu'au niveau national, seuls 40 % des fonds ont été consommés.

Pierre Berthier ajoute que la France se place ainsi à l'avant-dernier rang des pays européens en termes de consommation des fonds.

Arnaud Durix demande si l'enveloppe pour la programmation 2023-2027 est connue.

Pierre Berthier répond que non, pas encore.

Délibération sollicitant un soutien à l'ingénierie pour élaborer la candidature Leader 2023-2027 dans le cadre de l'appel à projets « soutien préparatoire, 19.1 »

Rapporteur : Pierre Berthier

Pierre Berthier explique que, dans le cadre de la préparation du futur programme européen Leader 2023-2027, les GAL peuvent solliciter un **soutien en ingénierie dans le cadre d'un appel à projets intitulé « soutien préparatoire, 19.1 »**.

Ils devaient pour cela envoyer une lettre d'intention à la Région avant le 28 janvier 2022.

L'objectif est de soutenir l'ingénierie mobilisée exclusivement pour élaborer la candidature Leader 2023-2027. Cette ingénierie peut être mobilisée de différentes manières : recrutement, en interne, prestataire extérieur. Le temps de mobilisation est à minima d'1/4 d'ETP sur 6 mois. Les dépenses éligibles sont les suivantes : prestations extérieures, frais de rémunération (salaire

brut et charges patronales). Ce soutien prendra la forme d'une subvention. L'assiette éligible est plafonnée à 20 000 € et l'aide Leader à 16 000 €. Le taux d'aide publique est de 100 %. Le taux de cofinancement de 80 %.

Pierre Berthier propose au comité syndical d'autoriser le Président du PETR, qui est aussi Président du GAL, à solliciter des subventions auprès du FEADER pour le soutien préparatoire à l'élaboration du programme LEADER en 2023-2027, et d'autoriser l'autofinancement, qui pourra le cas échéant être majoré ou minoré, à appeler en contrepartie du FEADER, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Dépenses :

Salaires, charges et forfait coûts indirects :	11 324,26 €
Prestations extérieures :	8 736,00 €
Total des dépenses :	20 060,26 €

Recettes :

FEADER au titre du programme LEADER du Pays Charolais-Brionnais :	16 000 €
Autofinancement :	4 060,26 €

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise le Président du PETR, qui est aussi le Président du GAL, à solliciter un soutien à l'ingénierie pour élaborer la candidature Leader 2023-2027 dans le cadre de l'appel à projets « soutien préparatoire, 19.1 », à faire toutes les démarches et signer tous les documents liés.

Convention de partenariat avec les offices de tourisme dans le cadre des activités du Pays d'art et d'histoire

Le projet de convention de partenariat avec les offices de tourisme a été fourni en annexe de la note de synthèse envoyée aux élus avant la réunion.

Rapporteur : Philippe Paperin

Philippe Paperin explique que dans le cadre du programme annuel d'activités du Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais, le PETR signe chaque année avec les offices de tourisme du territoire une convention de partenariat.

Cette convention précise les aspects pratiques d'organisation et financiers de la mise en œuvre des visites thématiques pour les individuels et d'une offre pédagogique à destination du jeune public.

Le texte de la convention est fourni en annexe.

Il propose au comité syndical d'autoriser le président à signer la convention de partenariat entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais et les offices de tourisme dans le cadre des activités du Pays d'art et d'histoire, », pour l'année 2022, à faire toutes les démarches et signer tous les documents liés.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le président à signer la convention de partenariat entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais et les offices de tourisme dans le cadre des activités du Pays d'art et d'histoire, », pour l'année 2022, à faire toutes les démarches et signer tous les documents liés.

Le président ajoute que le Pays assure un travail de liaison avec les offices de tourisme depuis un certain nombre d'années et que ça se passe très bien.

Détermination des prix de vente des affiches et produits promotionnels DOZ

La grille tarifaire a été fournie en annexe de la note de synthèse envoyée aux élus avant la réunion.

Rapporteur : Philippe Paperin

Philippe Paperin explique que fin 2020, les offices de tourisme ont demandé au Pays d'éditer des cartes postales. La question suivante s'est alors posée : comment se différencier des autres sites et destinations ? Une tendance des années 1940 revient au goût du jour consistant à éditer des affiches néo-rétro, qui illustrent les points forts d'une destination touristique. Après une phase de recherche, le PETR a fait appel à l'illustrateur David Dauzère, DOZ. En juillet 2021, il est venu séjourner avec sa famille en Charolais-Brionnais. Carte blanche lui a été laissée pour produire quatre illustrations. Il a ainsi proposé quatre visuels représentant :

- la candidature UNESCO (pique-nique charolais – paysage)
- Bourbon-Lancy (tourisme thermal)
- Digoïn (vélo, fluvial)
- Anzy-le-Duc (patrimoine roman).

Les visuels sont déclinés en affiches (plusieurs formats), cartes postales et magnets.

Une première commande groupée va être passée dans les prochaines semaines, par le PETR qui refacturera ensuite aux offices de tourisme et prestataires (Maison du Charolais, Diverti'parc et Celto).

Afin de simplifier les procédures financières et administratives et d'économiser de l'ingénierie au niveau du PETR, les commandes suivantes seront passées directement par les offices de tourisme auprès du fournisseur.

Un montant de 10 000 €, en recettes et dépenses, a été alloué à cette opération dans le budget 2022.

Philippe Paperin ajoute que ce travail a été réalisé par son prédécesseur avec Hélène Botti et Aurélien Michel. Il insiste sur le fait qu'un très joli boulot a été fait.

Le président ajoute que ces produits sont dans l'air du temps et sont très recherchés par les touristes.

Guy Dadolle prend la parole. Il doit dire que les affiches sont très belles. Il a calculé la marge sur chaque type de produit proposé (affiches, cartes postales, magnets) et a constaté que la marge est plus importante sur les cartes postales. Il trouve cher le prix de vente, 2,50 €, des cartes postales. Pourquoi ne pas l'avoir fixé à 2,20 ? Il entend que la monnaie soit plus difficile à rendre sur 2,20 € que sur 2,50 €.

Philippe Paperin ne pense pas que les gens qui souhaitent acheter ce type de carte en soient à 20 centimes près. Il insiste sur la qualité des produits qui seront proposés et explique que les élus ont fait le choix de produits « haut de gamme ».

Guy Dadolle explique qu'il est allé constater le prix de vente des cartes postales dans un tabac-presse et à l'office de tourisme de Chauffailles. Bien qu'il ait été fermé, il a vu que les cartes postales y étaient vendues à 0,50 €.

Edith Gueugneau insiste sur le fait qu'il s'agit d'un travail artistique. Elle souhaite savoir si les communes pourront en acheter.

Philippe Paperin répond que oui, les communes pourront en commander, directement au Pays sans passer par les offices de tourisme.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **fixe les prix de vente des affiches, cartes postales, magnets DOZ, selon la grille tarifaire présentée.**

Délibération portant sur la réalisation d'une étude d'aire d'influence paysagère (AIP)

Rapporteur : François de Belizal

François de Belizal explique que le Préfet de Saône-et-Loire a décidé d'engager **une étude d'aire d'influence paysagère (AIP) afin de disposer d'un document déterminant des zones de vigilance renforcée et des zones d'exclusion de l'éolien** prenant en

compte le territoire délimité pour le futur Bien et la zone tampon dans le cadre de la préparation du dossier de candidature du Pays Charolais-Brionnais au patrimoine mondial (UNESCO).

Dans le cadre des travaux en cours, les énergies renouvelables et, plus particulièrement, le grand éolien terrestre et les champs photovoltaïques sont rapidement apparus comme un enjeu essentiel à prendre en compte dans le plan de gestion du futur Bien. Cependant, une difficulté apparaît au niveau de la **méthode à mettre en œuvre pour identifier et évaluer les impacts réels de ces dispositifs sur la valeur universelle exceptionnelle du futur Bien et les attributs qui le constituent.**

En effet, le paysage culturel de l'élevage bovin comporte de nombreuses **vues entrantes et sortantes**, qui doivent être prises en compte dans l'évaluation. De même, il est constitué d'une zone centrale (le Bien) et d'une zone tampon pour lesquelles devront être définies des règles de gestion adaptées et cohérentes. Le Charolais-Brionnais est aussi situé au carrefour de plusieurs départements et régions, ce qui nécessite de prendre en compte les projets dans les territoires voisins qui pourraient avoir des impacts sur le futur Bien.

Au regard de la **complexité de la définition des impacts de ces projets sur la valeur universelle exceptionnelle du Bien et les attributs qui le composent** et de la nécessité d'établir une **justification solide et cohérente qui puisse être recevable dans les procédures d'études d'impacts et d'expertises**, d'une part, et par l'UNESCO, d'autre part, la définition d'une aire d'influence paysagère est apparue être adaptée et incontournable pour parvenir à cet objectif.

Le président du PETR du Pays Charolais-Brionnais avait, sur le conseil de l'architecte des bâtiments de France, sollicité cette étude d'AIP auprès du Préfet dans un courrier en date du 17 septembre 2021.

La DREAL a récemment informé le PETR de la demande du Préfet de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais. La Sous-Préfecture de Charolles souhaite que cette étude soit portée par le PETR et qu'un appel d'offres soit lancé sur la base d'un **cahier des charges en cours de préparation par les services de l'Etat** (DREAL avec la contribution de la DRAC, de l'ABF et de la DDT).

Le coût prévisionnel de cette étude d'aire d'influence paysagère peut être évalué à **80 000 € TTC** (66 666,66 € HT).

Cette étude serait **cofinancée à hauteur de 80 % par l'Etat** (DREAL, DRAC et FNADT).

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **approuve la mise en œuvre d'une étude d'aire d'influence paysagère (AIP) par les services de l'Etat dans le cadre de la candidature UNESCO,**
- **donne tout pouvoir au Président du PETR pour engager la consultation en procédure adaptée conformément à la réglementation en vigueur,**
- **constate que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022 du budget annexe PAH/UNESCO,**
- **sollicite le concours financier de différents partenaires : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la réalisation de cette étude,**
- **autorise le Président du PETR à signer le contrat une fois connus le nom du ou des candidats retenus et le montant des prestations ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette étude.**

Le sous-préfet indique que dans le cadre du projet de candidature UNESCO, il est essentiel d'être vigilant, très attentif aux projets qui pourraient impacter le paysage. Le paysage du charolais-Brionnais présente de grandes qualités qui ont été reconnues. C'est une très belle candidature, un très beau projet. Le Préfet est aux côtés des élus du Pays Charolais-Brionnais dans ce projet. Le sous-préfet dit qu'il le sera aussi. Cette AIP (aire d'influence paysagère) est un outil d'aide à la décision. Il s'agira d'éviter que l'on porte atteinte à la valeur du paysage et d'éviter d'autoriser des projets qui la remettraient en cause. Il s'agit de se projeter dans la durée. La DREAL et la DRAC vont cofinancer cette étude. Elles sont en train de préparer un cahier des charges. Les choses sont en cours. Le dossier UNESCO est un dossier prioritaire. Le dossier UNESCO est un dossier phare, le dossier majeur de l'arrondissement de Charolles. Il est ravi de pouvoir s'en occuper.

Le président ajoute qu'il faudra faire le bon choix quant au cabinet d'étude qui sera retenu pour mener à bien cette étude. Le comité français des Biens pour le patrimoine mondial n'acceptera pas que des éoliennes remettent en cause le projet.

POINTS SUR LES ACTIONS EN COURS

SCoT et urbanisme

Rapporteur : David Cordeiro

David Cordeiro indique que l'activité du service est toujours chargée. 161 dossiers ont été traités sur le mois de janvier 2022 (167 pour le mois de janvier 2021). La dématérialisation augmente la charge de travail, les dossiers devant être traités en doublon. L'activité va encore monter en puissance au fur et à mesure que les PLUI seront terminés.

Concernant la modification du SCoT, le vice-président explique qu'il s'agira, entre autres, de prendre en compte l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Cet objectif devra être territorialisé. Comment l'intégrer dans notre propre document ? Une démarche a été engagée à l'échelle régionale. Il présentera un calendrier et une méthode de travail aux élus dans les prochains mois.

Le président profite de la présence du sous-préfet pour expliquer le service urbanisme du Pays Charolais-Brionnais travaille bien. On se heurte cependant, en termes de délais d'instruction, à une difficulté importante dans le cadre de l'instruction des ERP (établissements recevant du public). Le service ne peut proposer au maire un avis que lorsque le dossier a été examiné par les deux commissions d'accessibilité et de sécurité. Il reçoit en moyenne deux appels par jour, de maires, d'architectes, de pétitionnaires, qui sont très étonnés des délais d'instruction. Pour raccourcir ces délais, ne pourrait-on pas imaginer une commission accessibilité et sécurité qui se tienne en même temps ? Il pose la question à l'endroit du sous-préfet. Il pense qu'en procédant ainsi, il serait possible de gagner un mois. Il ajoute qu'on ne peut pas se priver de constructions nouvelles. Il faut sauter dessus et ne pas attendre. Les gens se découragent. Certains vont construire dans les départements limitrophes. Il sait que ce n'est pas simple mais espère qu'une solution puisse être trouvée.

Le sous-préfet a pris bonne note de cette suggestion ou préconisation. Il va regarder ce qu'il est possible de faire, si quelque chose peut être fait.

Candidature UNESCO

Rapporteur : François de Belizal

Plan de travail 2022

François de Belizal explique qu'au regard du travail à accomplir pour terminer le dossier de candidature, **il convient d'établir une feuille de route pluriannuelle** et un plan de travail pour l'année 2022.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier et des **exigences de plus en plus fortes des experts du Comité national des Biens français pour le patrimoine mondial**, exprimées dans le rapport reçu le 17 janvier 2022, et qui ne feront que se renforcer jusqu'au dépôt du dossier par la France auprès de l'Unesco, il devient indispensable, pour le PETR, d'être accompagné par des personnes expérimentées dans la préparation des dossiers de candidature au patrimoine mondial.

Par ailleurs, la poursuite de la réalisation du dossier de candidature impose que soit clairement identifiée la répartition des travaux à mener entre l'équipe du Pays, le comité scientifique, les experts et tout cabinet conseil chargé d'apporter son expertise dans la conduite, la constitution et la bonne fin d'un tel dossier.

C'est pourquoi, le PETR sollicite un **accompagnement du cabinet GRAHAL** qui a contribué, entre autres, à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, des Climats du vignoble de Bourgogne, de la ville de Nice, du phare de Cordouan, etc.

Cet accompagnement a été prévu, budgété et subventionné (DRAC, Région et Département) dès la fin 2019. Il était prévu de le décliner en deux tranches la première tranche (55 550 €) réalisée en 2020 et 2021, a consisté à définir une stratégie de protection du futur Bien présentée en comité technique le 28 janvier 2022 ; la seconde phase (52 260 €) doit démarrer en février 2022. Compte tenu des remarques et attentes formulées, il convient désormais de définir les travaux à prioriser, notamment dans la

définition des protections à mettre en œuvre et dans la préparation du plan de gestion. Cette seconde phase, financée par la DRAC, est inscrite dans le budget annexe 2022.

Guy Dadolle demande combien de temps va prendre l'étude confiée au cabinet GRAHAL.

François de Belizal répond qu'elle doit être réalisée sur l'année 2022.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **approuve le principe de la définition d'un plan d'action pluriannuel indispensable pour mener à bien les travaux nécessaires pour terminer le dossier de candidature au patrimoine mondial**
- **approuve la mise en œuvre de l'accompagnement par le cabinet GRAHAL**
- **autorise le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cet accompagnement.**

Le président ajoute qu'il va réunir les associations culturelles et patrimoniales, qui font un excellent travail. Cela relève d'un souhait du comité national des Biens d'ancrer le plus possible cette candidature dans la population du Pays Charolais-brionnais. Cette réunion se tiendra au printemps. Le président ajoute qu'il a organisé, avec François de Belizal, à Saint-Bonnet-de-Joux, une réunion à laquelle étaient invités les gros propriétaires terriens, de châteaux, de manoirs. 80 personnes étaient présentes. Le président indique que nous n'avons pas les moyens des Climats de Bourgogne. Les revenus des vignerons ne sont pas ceux des éleveurs, surtout dans le domaine de la Romanée-Conti. Le directeur des relations européennes et internationales au ministère de la Culture insiste beaucoup sur l'enracinement de cette candidature dans la population. Il vaut mieux être aidé par un cabinet qui a démontré ses talents. Le président ajoute qu'on lui pose souvent la question de quand la candidature sera-t-elle terminée. Il est difficile d'y répondre. Il souhaiterait qu'elle le soit au plus tard dans les 3 ans qui viennent. Il y a du travail en interne, du travail d'influence, très important. On n'est pas les seuls à candidater en France. Il a commencé à prendre des contacts. Il a encore des contacts à Paris. Il faudra encore 3 ans au minimum. La moyenne des candidatures est de 15 ans. Les Puys d'Auvergne ont mis plus de 15 ans. Mais nous y arriverons. Le Pays Charolais-Brionnais le mérite. En termes de développement territorial, c'est fondamental.

Contrat local de santé et conseil local en santé mentale

Rapporteur : Denis Prost

Démographie médicale

Le docteur Prost explique que la démographie médicale représente un enjeu essentiel pour le territoire. Le Pays Charolais-Brionnais travaillait avec un cabinet de recrutement qui a permis d'installer des médecins, notamment à Digoïn. Le contrat a été arrêté pour des raisons de divergence d'appréciation sur une situation. Un nouveau marché public va être lancé.

La carte du nouveau zonage prioritaire devrait être publiée par l'ARS à la fin du mois de février. Elle conditionne l'accès à certaines aides à l'installation.

Le docteur Prost explique qu'une période difficile s'annonce, de plusieurs années. Pour pallier au manque de médecins, d'autres voies que le recrutement peuvent être explorées comme le fait de décharger les médecins de certaines tâches pour leur permettre de voir plus de patients, via le recours aux infirmières azalées ou de pratique avancée ou par l'installation de bornes de consultation. Nous devons travailler pour sortir de cette situation préoccupante qui nuit à l'attractivité du territoire.

Depuis le 7 décembre 2021, le Pays Charolais-Brionnais a souscrit aux services d'un **site internet spécialisé dans le recrutement de professionnels de santé**. Ce site, nommé « annonces médicales », offre l'opportunité de relayer à grande échelle les offres du territoire. La priorité est donnée aux annonces concernant des médecins généralistes. Plusieurs communes ont transmis des annonces qui ont été publiées et sont actuellement visibles sur le site : Marcigny, Bourbon-Lancy, Neuvy-Grandchamp, Chauffailles, Cronat et Saint-Bonnet-de-Joux.

Le Pays Charolais-Brionnais participera une nouvelle fois au **salon international de l'immigration ayant lieu à Utrecht aux Pays-Bas en avril 2022** en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette action permet à la fois de renforcer nos liens avec la Région et de donner une visibilité au Charolais-Brionnais et aux offres qu'il propose.

Les **soirées des internes** seront relancées dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un travail de **promotion des métiers avec la mission locale**, dans le cadre de la GPECT, va être étudié.

Enfin, une lettre d'information va être adressée aux professionnels de santé pour faire connaître le fonctionnement des communautés territoriales de santé (outil de coordination).

Charte de territoire aidants du Pays Charolais-Brionnais avec l'association France Alzheimer 71

Le docteur Prost explique que l'association France Alzheimer a pris attache avec le Pays afin de **développer ses activités sur le bassin de vie du Charolais-Brionnais**. En effet, cette association nationale n'est pas présente sur le territoire. L'offre proposée est essentielle pour les familles et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. L'implantation de l'association en Charolais-Brionnais serait un moyen supplémentaire pour accompagner les populations concernées dans nos communes.

L'association et les bénévoles proposent les actions suivantes :

- Groupe de parole
- Café Alzheimer
- Séjour vacances
- 3 séances financées chez un psychologue pour les personnes en besoin
- Halte relais non médicalisé : couple aidant/aidé ou uniquement pour la personne aidée pour les proches qui émettent le souhait de profiter de ces temps pour se reposer. Il y est proposé des activités relaxation, art thérapie, etc.
- Accueil et écoute des familles

L'association France Alzheimer souhaite nouer un partenariat avec le Pays Charolais-Brionnais. Ce partenariat prendrait la forme d'une charte d'engagement réciproque « Pays aidant » permettant de porter des projets en direction des publics âgés et vulnérables en lien avec les axes du Contrat local de santé.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- ***approuve la conclusion d'une charte d'engagement réciproque « Pays aidant » entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais et l'association France Alzheimer***
- ***autorise le Président du PETR à la signer lorsqu'elle aura été établie entre les deux parties ainsi que tous les documents liés à sa mise en œuvre.***

Edith Gueugneau ajoute que toutes les communes sont concernées par les problèmes liés à la démographie médicale. Elle revient sur une réunion qui a été organisée à Bourbon-Lancy il y a quelques semaines. Elle remercie le Pays d'avoir été présent lors de ce temps d'échanges. Elle fait état des problèmes de recrutement de médecins, notamment au centre de rééducation mais pas seulement. Elle cite les exemples des communes de Cronat, Neuvy-Grandchamp... Elle suggère d'alerter de façon collective le ministère et la présidence de la République. Elle constate qu'il n'y a jamais eu autant d'aides à l'installation, mais que ce n'est pas pour ça qu'on a des médecins.

Fabien Genet rappelle que la santé est une compétence dans le giron de l'Etat mais que compte tenu de la situation, les collectivités se sont emparées du sujet pour trouver des solutions. Il n'y a pas une semaine, où le sujet n'est pas abordé à l'assemblée ou au sénat. Nous assistons à des choses incompréhensibles. L'ARS pousse au développement de l'accueil de stagiaires par les médecins, dans le même temps l'Etat rogne les crédits affectés. La réponse sur le numerus clausus n'est pas recevable puisque les facultés n'ont pas les moyens d'accueillir et former plus d'étudiants. Tous les territoires sont désormais concernés, ruraux, urbains. On ne peut pas rester dans cette situation. Le combat est en cours. Des propositions sont sur la table. Les collectivités se mobilisent. Le sénateur tire un coup de chapeau à André Accary, président du conseil départemental qui a initié le dispositif du centre départemental de santé avec des antennes et des médecins salariés. Alors qu'on sort à peine de la crise du Covid, les gestionnaires de l'ARS, qui gèrent d'après leurs tableaux Excel, en sont encore à fermer et supprimer.

Le président explique ensuite qu'il souhaitait mettre en place une permanence des soins ambulatoires (PDSA). En tant que président du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays Charolais-Brionnais, il avait prévu de réunir les médecins pour tenter d'en mettre une en place. Il avait invité l'ordre des médecins. L'ordre départemental lui a écrit pour dénoncer cette initiative qui perturbe ses propres travaux. Il a donc suspendu la réunion. Depuis, il n'a plus de nouvelle. Mais il ne va pas baisser les bras. Ce n'est pas dans son tempérament. Il en va de la santé de la population.

Le président ajoute que le centre hospitalier, à Paray-le-Monial, a renforcé les soins non programmés. Les patients concernés peuvent se présenter au rez-de-jardin de l'ancienne clinique de la Roseraie. En 2021, 27 000 patients ont été accueillis aux urgences. Quant au numerus clausus, on se moque du monde. Il connaît des doyens de facultés de médecine qui lui rapportent que des jeunes qui échouent pour ½ point sont écartés de la formation, et lui disent « tant qu'on n'aura pas de crédits pour agrandir les amphithéâtres on ne prendra pas plus d'étudiants ».

André Accary explique qu'une permanence nouvelle est proposée au centre départemental de santé sur le Charolais-Brionnais. Le Département continue de recruter des médecins généralistes (70 ont déjà été recrutés) et spécialistes. L'offre du Département vise à combler le manque de médecins dans tous les territoires. Le centre de santé est monté en puissance sur l'ensemble du territoire. Le problème a été réglé dans le Mâconnais et le Chalonnais. La situation s'est nettement améliorée dans l'Autunois. Deux secteurs prioritaires ont été identifiés en Charolais-Brionnais et en Bresse. L'arrivée de médecins libéraux est aujourd'hui exceptionnelle. Le numerus clausus a été utilisé comme un outil de communication. Il n'y a pas plus de place dans les facultés. Il faut faire en sorte que les professions médicales redeviennent attractives.

Jean-Claude Ducarre partage le même constat. La situation est dramatique. Il a des retours préoccupants de la part des habitants. Il avait alerté le précédent sous-préfet en fin d'année et attendait un retour de l'ARS qui n'est pas venu. Il insiste sur la nécessité d'actualiser les cartes de zonage des zones prioritaires avec la plus grande réactivité. La situation sur le terrain change très vite. Un secteur bien pourvu peut très rapidement se retrouver dans une situation de pénurie importante.

Le docteur Prost constate que ces problèmes sont aussi liés à l'évolution des modes de vie de la population, y compris des médecins. Quand on doit aujourd'hui remplacer un « vieux » médecin de sa génération, il en faut 1,5 voire 2 pour assurer le même temps de travail. La profession est pourtant attrayante.

Georges Rousselet constate que les mêmes problèmes se posent chez les vétérinaires. Les jeunes aspirent à autre chose. Ils préfèrent travailler dans les administrations. Il cite la MSA, les centres de gestion, etc. De son point de vue, ces emplois administratifs ne sont ni attrayants ni gratifiants lorsqu'on a fait des études...

Le sous-préfet évoque le CRTE, sujet fort, porté par le PETR et l'Etat. Une réunion du copil sera organisée début mars, le 2 à la sous-préfecture. Une réunion de travail a eu lieu la semaine dernière. Elle a mobilisé les équipes du PETR, de la sous-préfecture, des communautés de communes. Un travail de repérage des actions a été réalisé en fonction des orientations stratégiques du contrat. L'Etat est très présent sur le sujet. Le CRTE mobilisera des crédits habituels (DETR, DSIL...) et apportera un bonus aux projets inscrits au contrat. Il ne connaît pas à ce jour les volumes et les critères de répartition des crédits.

Jean-Claude Ducarre intervient en tant que président de l'association du canal de Roanne à Digoin. Il était intervenu auprès de l'ancien sous-préfet pour savoir si le projet porté par l'association de mise en valeur touristique pouvait être inscrit au contrat.

Le sous-préfet a bien entendu la demande, il va se renseigner sur le sujet.

Le Président remercie les élus et le sous-préfet de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17h55.